

# INFO-PARENTS

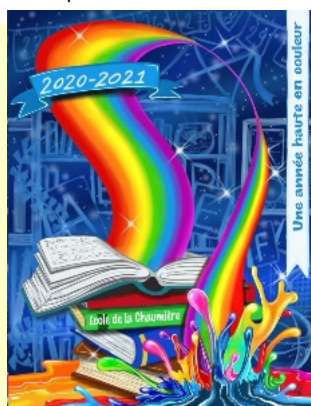
Septembre 2020

BULLETIN NUMÉRO 1



**ÉCOLE DE LA  
CHAUMIÈRE**

4285, rue René-Chaloult  
Québec (Québec) G2B 4R7  
Téléphone:  
418 686-4040, poste 4006  
Courriel:  
ecole.chaumiere@cscapitale.qc.ca  
Site Web:  
cscapitale-ecole-delachaumiere.ca/



## Message de la direction

Bonjour à tous, voilà l'année scolaire 2020-2021 lancée ! C'est avec plaisir que j'ai eu l'occasion de saluer vos enfants lors de leur rentrée scolaire. L'intérêt que vous démontrez à la vie scolaire de votre enfant est essentiel dans sa réussite et l'équipe-école se joint à moi pour vous remercier de votre implication en ce temps de pandémie.

La communication avec les parents de nos élèves est également importante pour nous. Ainsi, l'Info-parents paraîtra mensuellement ou aux 2 mois selon le cas. Il vous sera acheminé par courrier électronique et déposé sur le site web de l'école.

Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement notre site web, mais surtout la page Facebook de notre école pour tous les détails de la vie scolaire et certaines activités spéciales vécues par nos élèves. Bonne lecture et bonne année scolaire à tous nos élèves et parents Sylvianne Dupont, directrice

## Train-train du quotidien...

### Thème de l'année :

C'est sous le thème une année haute en couleur.

**Absences et retards :** nous vous rappelons qu'il est très important de communiquer les absences et les retards de votre enfant au secrétariat de l'école, et ce, même si vous avez avisé son enseignant(e). Pour ce faire, veuillez composer le 418 686-4040, poste 3069.

**Conseil d'établissement :** La première rencontre aura lieu le mercredi 14 octobre (à confirmer lors de l'assemblée générale des parents). L'ordre du jour sera acheminé aux membres en temps et lieu et déposé sur le site web de l'école.

**Assemblée générale annuelle des parents :** La rencontre aura lieu le mercredi 9 septembre à partir de 18h30 au gymnase de l'école. Nous procéderons entre autres à l'élection des membres du conseil d'établissement (3 postes vacants de parents cette année). La rencontre débutera par une brève rencontre d'information pour les parents utilisateurs du service de garde. Le masque au-dessus du nez sera obligatoire en tout temps.

### Au service de garde important...

**Vous ne pouvez plus faire de changement sur la fréquentation de la journée de votre enfant après 9 h 00 le matin, sauf urgence médicale.**

**Arrivées :** veuillez noter qu'après 7h55 il faut laisser votre enfant dans sa cour d'école ;

**Repas :** les échanges de nourriture entre les enfants sont interdits en tout temps au service de garde. Merci de vous assurer que votre enfant a suffisamment de nourriture et de collation pour toute la durée de sa journée à l'école. Les micro-ondes ne sont pas disponibles. L'enfant doit donc avoir un repas froid ou un thermos ;

**Départs :** Les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde peuvent venir à partir de 15h25 ;

## Dates importantes

### JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

21 septembre

09 octobre

Service de garde ouvert pour les élèves inscrits seulement.

### DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE

30 septembre 2020

Tous les élèves doivent être présents à l'école en matinée s'il vous plaît. Il s'agit d'une opération administrative importante et exigée par le ministère.

### CONGÉS FÉRIÉS

7 septembre 2020

12 octobre 2020

(service de garde fermé)

### 1RE COMMUNICATION AUX PARENTS

Semaine du 5 octobre

### PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

Semaine du 26 octobre

# INFO-PARENTS

## Rappels importants de début d'année

### Sécurité à l'école

Comme à chaque début d'année, nous prenons le temps de revoir quelques règles de sécurité afin d'assurer la bonne marche de la circulation à l'extérieur et à l'intérieur de l'école :

- **Respecter la zone de débarcadère des autobus scolaires**, le stationnement dans l'allée des autobus est interdit. Cette allée est strictement réservée aux autobus et aux véhicules d'urgences. Une surveillance policière sera présente régulièrement, il en va de la sécurité de vos enfants ;
- Le stationnement de l'école est payant aux heures d'ouverture et nécessite une vignette pour pouvoir l'utiliser ;
- Le stationnement dans la rue est permis en tout temps ;
- Les enfants qui viennent à pied **ne doivent pas arriver avant 8h00** dans la cour le matin, et **12h45** en après-midi afin de s'assurer qu'un surveillant soit présent ;
- Les parents qui viennent conduire leur enfant aux entrées sont priés de rester à l'extérieur de la cour d'école ;
- Les parents qui viennent chercher leur enfant à l'école après les classes doivent également attendre celui-ci à l'extérieur. Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année peuvent sortir par la porte de derrière (ceux qui ne prennent pas l'autobus) et le reste des élèves sortent par la porte principale ;
- La cour d'école n'est pas un lieu public lorsque les élèves sont à l'extérieur. Elle est réservée exclusivement à l'usage des élèves de La Chaumière et au personnel ;
- En dehors des heures de service de garde (de 8 h à 15 h 15), les parents peuvent se présenter à l'école que sur rendez-vous ;
- Le secrétariat étant fermé de 11h45 à 12h45, il est impossible d'accueillir un enfant à cette heure ;

*Rappelons que le meilleur système de sécurité ne fonctionnera que si tous les usagers contribuent à le respecter. Nous comprenons que les règles ne sont pas toujours agréables, mais si elles existent, c'est vraiment pour la sécurité de vos enfants.*

*Merci de nous aider à assurer la sécurité de vos enfants.*

### Médication à l'école

Pour assurer la sécurité de tous les élèves, nous vous demandons de ne **pas envoyer des médicaments par le biais de votre enfant dans son sac d'école**. Tout médicament devra être remis à un intervenant par le parent concerné. Le personnel de l'école pourra administrer une médication à un enfant aux conditions suivantes :

- 1) Un formulaire d'autorisation pour l'administration de médicament doit être complété (disponible au secrétariat).
- 2) Une copie du libellé de la pharmacie doit accompagner le médicament. \*\*\*Toujours vous assurer d'envoyer le médicament dans le contenant original.
- 3) Le médicament doit être prêt à être administré.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous ne donnerons aucun médicament. Nous demandons aux parents de respecter ces règles en tout temps. Si la situation médicale de votre enfant change, nous vous demandons de nous en informer.

### Déclaration de la clientèle IMPORTANT

Nous procéderons à la validation de la clientèle qui fréquente notre école vendredi le 30 septembre en avant-midi (processus obligatoire du MEES). Il est important que les élèves soient présents. Si votre enfant est absent, nous vous demandons de venir à l'école dès lundi matin au secrétariat pour signer le document qui confirme que votre enfant fréquente bien notre école. Il s'agit pour nous d'une opération administrative obligatoire. Nous sommes donc désolés des inconvénients posés par la présente.